

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
*La Haye. Provinces.*  
 un an, 26 fl. 30 fl.  
 six mois, 14 » 16 »  
 trois mois 7 » 8 »

**PRIX DES INSERTIONS.**  
 premières lignes 1 fl. 50, timbre  
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA RÉDACTION,**  
 à La Haye, *Lage Neustraet,*  
 derrière la *Prinsgracht (Noordzijde).*

**BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET DES**  
 ANNONCES,  
 chez M. Van Weelden, *libraire,*  
*Spui, à La Haye.*  
 Les lettres et paquets doivent  
 être envoyés à la direction française post.

LA HAYE 26 Juin.

Le *Staats-Courant* de ce soir contient un arrêté royal, en date du 25 juin, relatif au placement du premier terme de la dette belge.

L'ouverture des inscriptions aura lieu à Amsterdam le 19 juillet prochain.

L'adjudication se fera aux plus offrans, au dessus d'un minimum spécifié dans un billet cacheté, que le ministre des finances aura par devant soi.

On pourra souscrire pour un ou pour plusieurs lots. Chaque lot sera de 20,000 florins.

Ces titres seront échangés contre des inscriptions sur certificats 2 1/2 p. c. néerlandais, pour un montant nominal égal, auront la préférence sur tous les autres.

Sur la séance d'hier, la première chambre des Etats-Généraux a adopté les trois projets de loi suivans: 1° celui sur la conversion ou le remboursement d'une partie de la dette nationale; 2° celui relatif au droit de timbre auquel seront soumis les certificats de la dette; et 3° celui concernant l'emploi de l'excédant du produit de nos possessions d'outre-mer pour le service de l'année 1843.

En vertu d'un arrêté royal la présente session des Etats-Généraux a été close aujourd'hui, par Son Exc. le ministre de l'intérieur.

Voici le texte du projet de loi sur l'échange, la conversion ou le remboursement d'une partie de notre dette publique, tel qu'il a été adopté par les Etats-Généraux.

Nous GUILLAUME II, etc.

Avant pris en considération que les mesures pour l'amélioration des finances de l'état doivent comprendre une réduction de la rente de cette partie de la dette publique qui ne pourra être remboursée sur les fonds affectés à cet effet par la loi du 6 mars dernier, (*Staatsblad* n° 14), et qu'en même temps, il faut régler par une loi le mode de disposer des inscriptions à charge de la Belgique, appartenant à l'état;

Notre conseil d'état entendu et de commun accord avec les Etats-Généraux, avons statué, comme nous statuons par les présentes.

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera disposé du capital de quatre-vingt millions de florins, à l'intérêt de 2 1/2 p. c., inscrit au profit du gouvernement des Pays-Bas au grand livre du royaume de Belgique conformément à l'art. 63 (6°) du traité conclu le 5 novembre 1842 et approuvé par la loi du 4 février 1843, (*Staatsbl.* n° 3.) Ce capital sera échangé, en entier ou en partie, contre un capital au même intérêt de dette 2 1/2 p. c. à charge du royaume des Pays-Bas, ou non réalisé, en tout ou en partie, à un taux qui n'ira pas au-dessous de 50 p. c. du capital nominal.

Dans le cas d'échange et, si cela est jugé nécessaire pour le succès de la mesure, il pourra être porté à charge du trésor public jusqu'à un pour cent du montant nominal du capital belge à échanger.

Art. 2. Il sera disposé, de la même manière, du capital de quatre-vingt millions de florins d'inscriptions 2 1/2 p. c., mentionné sous le n° 7 de l'art. 63 du traité cité dans l'article précédent, lorsque ces inscriptions seront également mises à la dis-

position du gouvernement des Pays-Bas.

Art. 3. Les inscriptions au grand livre du 5 p. c. de la dette nationale et les *lasrenten* à charge de nos possessions d'outre-mer, ainsi que les *domen-lasrenten* à l'intérêt annuel de 5 p. c. et les obligations à charge de l'ancien syndicat d'amortissement, à l'intérêt annuel de 4 1/2 p. c., seront successivement remboursées, aux époques et de la manière à établir par Nous, ou converties, si les porteurs le préfèrent, en inscriptions 4 p. c. au grand livre de la dette nationale dont il sera parlé ci-après et à créer en vertu de l'article 6.

Art. 4. Nous fixerons un délai aux porteurs des inscriptions de la dette mentionnée dans l'article 3 pour se prononcer soit en faveur du remboursement, soit pour la conversion.

Les détenteurs qui ne se seront pas prononcés à l'expiration de ce délai, seront censés avoir préféré la conversion et, à partir de cette date, ils n'auront droit qu'à l'intérêt de 4 p. c. sauf la compensation en numéraire de la différence entre le montant nominal de leur capital et le taux à établir par Nous pour la nouvelle dette, en vertu de l'article 6.

Art. 5. Les fonds provenant de la réalisation mentionnée dans l'art. 1<sup>er</sup>, ainsi que ceux à provenir de la réalisation des inscriptions mentionnées par l'art. 2 ou bien la somme de quarante millions de florins citée sous le n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, que la Belgique peut rembourser aux Pays-Bas, seront employés au remboursement de la partie de la dette dont il s'agit à l'art. 3.

Sont également affectés à ce remboursement les fonds rendus disponibles par l'art. 16 de la loi du 6 mars dernier. (*Staatsblad* n° 14.)

Art. 6. En outre, pour le remboursement ou la conversion des parties de la dette mentionnées dans l'article 3, ainsi que pour couvrir les frais dont il s'agit à l'article 11, et enfin pour le paiement supplémentaire qui résulte de l'échange, conformément aux articles 1 et 2, il sera émis sur le pied et aux conditions et époques à stipuler ultérieurement par Nous, des capitaux à l'intérêt de 4 p. c. à inscrire dans un nouveau grand livre, qui sera de la même nature que le grand livre actuel de la dette nationale active 2 1/2 p. c. — Toutes les dispositions relatives au grand livre actuel seront applicables au nouveau grand livre, bien entendu, pourtant, que les inscriptions primitives à faire en vertu de la présente loi, ne donneront lieu à aucune espèce de frais.

Ces inscriptions ne pourront être émises ou présentées en conversion au-dessous du taux de 95 p. c. de leur capital nominal.

Les détenteurs de ces inscriptions ne pourront être forcés à accepter le remboursement avant le 31 décembre 1852.

Art. 7. Après le 31 décembre 1845, il ne pourra plus se faire, sans une nouvelle loi, aucune nouvelle conversion ou émission des parties de la dette publique mentionnées dans cette loi, ni aucune vente des parties de cette dette spécifiées dans les articles 1 et 2.

Art. 8. Les parens, les tuteurs, les curateurs, les administrateurs et toutes autres personnes chargées de la direction ou de la surveillance de la personne ou des biens d'un tiers, les fidéicommissaires et les usufruitiers, ainsi que les directeurs d'institutions et d'établissements de toute nature, sont autorisés à effectuer la conversion de la dette mentionnée dans l'article 3

pour les personnes, les institutions et les établissements qu'ils représentent.

Art. 9. Toutes les obligations à rembourser par suite de la présente loi, à l'exception de celles mentionnées dans l'article suivant, seront transmises tous les mois, à la chambre des comptes pour être amorties. Les inscriptions de 5 et de 2 1/2 p. c. retirés, sont portées aux grands livres sur le compte des *fonds amortis* et le grand livre du 5 p. c. sera arrêté et clos lorsque toutes les dispositions de la présente loi auront été exécutées.

Art. 10. Sur les obligations remboursées et retirées, qui seront marquées d'un signe d'amortissement ineffaçable, il sera réservé le chiffre qu'il faut produire au gouvernement belge conformément à l'article 63 du traité du 5 novembre 1842.

Les obligations, après qu'il en aura été fait l'usage susmentionné, seront également transmises à la chambre des comptes pour être annulées.

Art. 11. Le courtage qui ne pourra excéder un quart p. c. du montant nominal de la nouvelle dette à émettre, ainsi que les frais de l'omission, de la conversion ou de transfert de fonds, seront prélevés sur le produit des inscriptions à placer suivant l'article 6.

Art. 12. Lors de l'ouverture du grand livre du 4 p. c. de la dette nationale, il y sera inscrit le montant des obligations en circulation à l'intérêt de 4 p. c. et à charge de nos possessions d'outre mer et le montant des récépissés émis à cet effet, à moins que les porteurs ne déclarent, dans un terme et de la manière à stipuler ultérieurement par nous, qu'ils ne désirent pas cette inscription.

Art. 13. Il sera fourni, jour par jour, à la chambre des comptes, un relevé détaillé des certificats délivrés pour les inscriptions dans le nouveau grand livre du 4 p. c.

Il sera rendu compte séparément à la chambre des comptes du placement, du retrait, de l'émission ou de la conversion à effectuer en vertu de la présente loi et le résultat de ces opérations sera communiqué aux Etats-Généraux avec le rapport annuel de la chambre des comptes.

Art. 14. Dans le cas où les détenteurs de capitaux appartenant à n'importe qui, appelés, en vertu de la présente loi, à réclamer le remboursement ou la conversion, négligeraient, pendant 10 années après le délai fixé à cet égard, de toucher le prix du remboursement ou, en cas de conversion, le paiement supplémentaire dont il s'agit à l'article 4, leur droit à la réclamation de l'une ou de l'autre de ces prétentions sera périmé.

Si lors de la première émission de nouvelles dettes à créer, il est délivré des certificats pour les rentes, il y aura prescription pour ces intérêts, cinq ans après la date de ces certificats.

Par arrêté du 20 de ce mois, le ministre de l'intérieur de l'ordre du Lion-Néerlandais, l'officier de santé G. P. Pap, faisant partie de l'équipage du pyroscaphe le *Phoenix*, en récompense de sa belle conduite dans l'expédition contre les pirates aux Indes-Orientales.

On écrit de Luxembourg, 22 juin:

Avant-hier l'assemblée des états a donné un banquet à M. le gouverneur du grand-duché, dans la salle de l'hôtel de Luxembourg. Dire que l'union cordiale des législateurs du pays n'a été, au milieu de cette fête civique, que l'expression des senti-

Feuilleton du Journal de La Haye. — 27 juin 1844.

## LE SECRET DE JAVOTTE.

II.

Malgré toutes les questions, toutes les instances que put faire Armand, Tristan ne voulut donner à son frère aucune explication des étranges paroles qu'il avait prononcées en rentrant. Le lendemain, il annonça à sa mère que dans le prochain d'aller à Paris pour quelques jours, et donna ses ordres à la suite.

Armand, qui avait le dessein de partir le soir même, se précipita vers le marquis, et lui fit part de son projet. Le marquis, qui avait une confiance absolue en son neveu, et qui n'en avait pas un jour douté, lui confia la moitié d'une confidence, et tu t'en va d'un jour sans me dire le secret. Que veux-tu que je pense de ce départ si prompt?

— Ce qu'il te plaira, répondit Tristan avec une indifférence si tranquille qu'elle semblait n'avoir même aperçue; tu ne feras qu'y perdre ta peine. — Un mouvement de colère se manifesta sur son visage, pour une bagatelle, une querelle pour propre, une bouderie, comme tu voudras l'appeler. La Bretonnière, qui avait été si bon pour lui, se mit à rire; l'orage m'a contrarié; je ne sais pourquoi, et je t'ai parlé sans savoir ce que je disais. Je conviendrais bien, si tu veux, qu'il y a un peu de froid entre la marquise et moi; mais, à la première occasion, tu nous verras amis comme devant.

Tout cela est bel et bon, répliquait Armand, mais tu ne parlais pas hier par énigme, quand tu m'as dit: C'est la dernière des femmes. Il n'y a là rien de mystérieux, que chose est arrivé que tu me caches.

— Et que veux-tu qu'il me soit arrivé? demandait Tristan.

— C'est une question, Armand baissait la tête, et restait muet, car, en pareille circonstance, il ne savait que son frère se taisait, toute explication, même faite en plaisantant, pouvait être aisément blessante.

Armand, qui avait une confiance absolue en son neveu, et qui n'en avait pas un jour douté, lui confia la moitié d'une confidence, et tu t'en va d'un jour sans me dire le secret. Que veux-tu que je pense de ce départ si prompt?

voir la volière. La Bretonnière, bien entendu, donna le bras à la baronne; les deux jeunes gens restèrent près de Mme de Vernage. Elle paraissait plus gaie que de coutume; elle marchait au hasard de côté et d'autre sans respect pour les bois de la baronne, et tout en se faisant un bouquet au passage:

— Eh bien! messieurs, dit-elle, quand chassons-nous?

Armand attendait cette question pour entendre Tristan annoncer son départ. Il l'annonça effectivement du ton le plus calme, mais, en même temps, il fixa sur la marquise un regard pénétrant, presque dur et offensif. Elle ne parut y faire aucune attention, et ne lui demanda même pas quand il comptait revenir.

En ce cas-là, reprit-elle, monsieur Armand, vous serez le seul représentant des Berville que nous verrons à Renoval; car je suppose que nous nous aurons la Bretonnière dit qu'il a découvert, avec les lunettes de mon garde, une espèce de cochon sauvage à qui la barbe vient comme aux oiseaux les plumes... — Point du tout, dit la Bretonnière, c'est un sort de truie chinoise, de couleur noire, appelée tonkin. Lorsque ces animaux quittent la basse-cour et s'habituent à vivre dans les bois...

— Oui, dit la Bretonnière, c'est un sort de truie chinoise, et à force de manger du gland, les déesses leur donnent des cornes.

— C'est de toute vérité, répondit la Bretonnière, non pas, il est vrai, à la première, ni même à la seconde génération; mais il suffit que le fait existe à-jouta-t-il d'un air satisfait.

— Sans doute, reprit Mme de Vernage, si un homme s'avisait de faire comme mesdames les tonkines, de s'installer dans une forêt, il en résulterait que ses petits-enfants auraient des cornes sur la tête. Et c'est ce qui prouve, continuait-elle en frappant de son bouquet sur la main de Tristan, qu'on a grand tort de faire le sauvage: cela ne réussit à personne.

— Cela est encore vrai, dit la Bretonnière; la sauvagerie est un grand défaut.

— Elle vaut pourtant mieux, répondit Tristan, qu'une certaine espèce de domesticité.

La Bretonnière ouvrait de grands yeux, ne sachant trop s'il devait se fâcher. — Oui, dit Mme de Berville à la marquise, vous avez bien raison. Grondez-moi ce méchant garçon, qui est toujours sur les grands chemins, et qui veut encore nous quitter ce soir pour aller à Paris. Défendez-lui donc de partir.

Mme de Vernage qui, tout-à-l'heure, n'avait pas dit un mot pour essayer de retenir Tristan, se voyant ainsi priée de le faire, y mit aussitôt toute l'insistance et toute la bonne grâce dont elle était capable. Elle prit son plus doux regard et son plus doux sourire pour dire à Tristan qu'il se moquait, qu'il n'avait point d'affaires à Paris, que la curiosité d'une chasse au tonkin devait l'empêcher sur tout au monde; qu'enfin elle le priait officiellement de venir déjeuner le lendemain à Renoval. Tristan répondait à chacun de ces compliments par un de ces petits saluts insignifiants qu'on invente les gens qui de s'avent qu'on leur dit; il était mis à une cruelle épreuve. Mme de Vernage n'attendit pas un refus qu'elle prévoyait, et, dès qu'elle eut cessé de parler, elle se retourna et s'occupa d'autre chose, exactement comme si elle eût répété une comédie et que son rôle eût été fini.

— Que signifie tout cela? se disait toujours Armand. Quel est celui qui en veut à l'autre? est-ce mon frère? est-ce la Bretonnière? Que vient faire ici la marquise?

La façon d'être de Mme de Vernage était, en effet, difficile à comprendre. Tantôt elle témoignait à Tristan une froideur et une indifférence marquées; tantôt elle paraissait le traiter avec plus de familiarité et de coquetterie, qu'à l'ordinaire. Cassez-moi donc cette branche-là, lui disait-elle; cherchez-moi du muguet. J'ai du monde ce soir, je veux être toute en fleurs; je compte mettre une robe botanique, et avoir un jardin sur la tête.

Tristan obéissait: il fallait bien. La marquise se trouva bientôt à briser une véritable botte de fleurs, mais aucune ne lui plaisait. — Vous n'êtes pas connaisseur, disait-elle, vous êtes un mauvais jardinier; vous brisez tout, et vous brisez bien fort, parce que vous venez piquer les doigts; mais ne vous en faites rien, vous ne savez pas briser.

— Eh parlant ainsi, elle effleurait les branches, puis les faisait tomber à terre, et les repoussait du pied en marchant, avec ce dédain sans souci qui fait quelquefois tant de mal le plus innocemment du monde.

Il y avait, au milieu du parc, une petite rivière avec un pont de bois qui était brisé, mais dont il restait encore quelques planches. La Bretonnière, selon sa manie, déclara qu'il y avait danger à s'y hasarder, et qu'il fallait venir par un autre chemin. La marquise voulut passer; et continuant à briser des fleurs, quand la baronne lui représenta qu'en effet ce pont était vermoulu, et qu'elle courait le risque d'une chute assez grave.

— Bah, dit Mme de Vernage. Vous calomniez vos planches pour faire les honneurs de la profondeur de votre rivière; et si je faisais comme Condé, qu'est-ce qu'il arriverait donc?

Devant monter à cheval au retour, elle avait à la main une canotière. Elle jeta de l'autre côté de l'eau, dans une petite île: Maintenant, madame, dit-elle, voilà mon bâton jeté à l'ennemi. Qui de vous ira le chercher?

— C'est fort imprudent, dit la Bretonnière; cette canotière est un très bon homme en est très-bien ciselé.

— Y aura-t-il du moins une récompense honnête? demanda la Bretonnière.

— Fi donc! s'écria la marquise. Vous marchandez avec moi! Et vous, M. le hussard, ajoutez-elle en se tournant vers Tristan, qu'est-ce que vous dites? passerez-vous?

Tristan semblait hésiter non par crainte de l'anger, ni du ridicule, mais par un sentiment de répugnance à se voir ainsi provoqué pour une semblable bagatelle. Il fronça le sourcil et répondit froidement:

— Non, madame.

— Hélas! dit Mme de Vernage, en soupirant, si mon pauvre Phéon était là, il m'aurait déjà rendu ma canotière.

La Bretonnière étant le pont avec sa canotière, le contemplant d'un air de réflexion profonde; elle se pencha sur la rampe brisée qui servait de rampe, la marquise s'amusait à faire plier les planches et se balançant au-dessus de l'eau; elle s'élança tout à coup, traversa le pont avec une vivacité et une légèreté charmante, et se mit à courir dans l'eau. Armand, qui avait voulu la prévenir, mais son frère lui prit le bras, et se mettant à marcher à côté de lui, l'entraîna à l'écart dans une allée; là, dès que les deux jeunes gens furent seuls:

(4) Voir Journal de La Haye d'hier.

mens qui les amènent pour la prospérité de leur patrie, c'est proclamer une vérité à la fois consolante et pleine d'avenir pour le peuple français. L'indépendance du bien public, inséparable aujourd'hui de l'amour du souverain et de l'attachement à un gouvernement sage et libéral, s'est prononcée dans les toasts au roi, au gouverneur du pays, à la prospérité des Français. Mais aussi, la franchise du caractère national s'exprime hautement l'espoir de voir cesser bientôt les tendances contraires à l'esprit et aux usages consacrés par les temps.

On mande de Bruxelles à plusieurs journaux le succès du nouvel emprunt belge, pour lequel beaucoup de souscriptions, dit-on, sont déjà prises. Nous espérons et nous ne doutons nullement que cet emprunt réussisse, mais nous croyons néanmoins que la nouvelle dont il s'agit est prématurée, attendu que la souscription ne sera ouverte que samedi 29 juin.

Le ministère français pourrait bien faire à l'égard de l'amendement de M. Gauthier de Rumilly, ce qu'a fait sir Robert Peel à l'égard de l'amendement de M. Miles. Les lignes suivantes du *Journal des Débats* peuvent, ce nous semble, donner lieu à cette supposition : « Le ministère aura reconnu la portée du vote d'avant-hier. Sans doute il est déjà à délibérer, et lundi il s'expliquera devant la chambre. Nous ignorons le parti auquel il se sera arrêté. Mais quel que soit ce parti, nous espérons qu'on le soutiendra avec fermeté, persévérance, unité. »

On écrit d'Utrecht, en date du 25 juin : On apprend que le mois prochain aura lieu le premier essai du chemin de fer d'Utrecht à Driebergen, et que selon toutes les probabilités l'inauguration de la route ferrée d'Utrecht à Arnhem se fera le jour de l'anniversaire du roi.

On écrit d'Amsterdam, en date du 24 juin : On vient de débiter ici la machine qui servira à l'épuisement du lac de Harlem. Cette énorme pièce a une hauteur de 12 pieds anglais sur autant de largeur et ne pèse pas moins de 15,500 kilog. Elle a été construite dans une fonderie appartenant à M. Hartert et Co. dans le comté de Cornwallis, en Angleterre.

### Finances d'Espagne.

Il paraît que l'affaire entre le ministre des finances et les contractants est décidément arrangée. Ces derniers consentent à recevoir des titres 3 p. c. au taux de 35 p. c. de valeur, en échange des traites non échues. Les traites devront être liquidées intégralement. Les contractants devront remettre les traites, coupons ou autres effets qu'ils auront en leur pouvoir ou en dépôt à titre de garanties reçues du gouvernement. Cet arrangement a produit une grande satisfaction dans le public ; maintenant le ministre des finances est dans une position plus avantageuse pour exécuter ses plans. Il paraît que les moyens sont déjà assurés pour payer le semestre qui doit échoir à la fin du mois. La banque espagnole de St.-Ferdinand s'est chargée de faire passer les fonds nécessaires à Madrid et à Londres à des conditions raisonnables et avec de bonnes garanties.

### De l'opposition en France.

Le passage suivant que nous trouvons dans le *Journal des Débats* définit assez bien les manœuvres et le caractère de l'opposition divergente dans la chambre des députés :

« Battue sur tous les points, depuis le commencement de la session, toutes les fois qu'elle avait attaqué le cabinet de front, et marché à l'assaut du pouvoir en suscitant un grand débat politique, l'opposition avait pris le parti de s'efforcer d'affaiblir le cabinet par des échecs de détail, en lui dressant des embûches ou des obstacles sur le terrain des affaires. Il faut même être juste envers l'opposition ; ce plan de campagne, elle ne l'avait pas dissimulé, elle l'avait avoué, proclamé. Le ministère et la majorité devaient donc se tenir pour avertis, ils ne pouvaient prétendre d'ignorance. On sait d'ailleurs que c'est une sorte de lutte où l'opposition excelle. Elle y déploie presque du génie ;

ce qu'elle en a, elle le réserve tout entier pour de pareilles occasions. Il était notoire d'ailleurs que cette guerre de surprises se faisait avec acharnement à l'occasion des chemins de fer. Cependant l'administration a montré dans la lice une parfaite indifférence. On eût dit que ce n'était pas sur elle qu'on tirait, que ce n'étaient pas ses projets qu'on démolissait, et que ce qu'on détruisait n'était pas l'un des titres positifs sur lesquels elle avait le plus compté pour être en droit de revendiquer la reconnaissance du pays.

La majorité, trouvant ses chefs naturels dans cette quiétude, s'est laissée aller de même. Il a semblé que ce fut une de ces affaires subalternes où les votes et les discours sont sans conséquence, quelque chose comme la pêche fluviale ou comme une loi d'intérêt local pour autoriser un département à s'imposer un demi-centime extraordinaire. Chacun a suivi ses inspirations. Celui-ci avait quelque idée d'économie publique dont il était préoccupé depuis sa jeunesse ; il a profité de l'occasion pour l'interjeter dans le débat. Celui-là n'était pas fâché de se donner de l'importance en exerçant, à propos de quelque sujet insignifiant, la prérogative d'empêchement, qui est accessible à tout le monde aujourd'hui, et qui frappe si souvent d'impuissance les délibérations des corps politiques, et il a habilement choisi la loi des chemins de fer. Tel autre a jugé opportun de se faire une auréole de popularité, cela ne peut nuire, en attaquant les compagnies, sortes de monstres qui aspirent à rétablir la féodalité en France, et menacent notoirement de nous rattacher tous à la glèbe. Pendant le même temps, d'autres, en fort grand nombre, ont pris une vacance pendant que l'opposition était serrée sur ses bancs. De la sorte, pendant la discussion du chemin de Bordeaux, divers amendements, qui restreignent plus que de raison les profits de la compagnie de Bordeaux, ont été adoptés ; puis est venu l'amendement de M. Crémieux, voté sans un mot d'observation ; et enfin, hier, à propos du chemin de Lyon, l'amendement de M. Gauthier de Rumilly, qui désorganise tout le plan ministériel, a passé sans qu'une seule parole vint du banc des ministres lui faire obstacle.

Tous les amendements qui ont été produits avaient peu de valeur. Ils n'ont eu d'effet que parce qu'ils ont trouvé les esprits livrés à l'indécision ; ils ont entraîné la chambre parce qu'on la laisserait flotter à la dérive, au gré du hasard. Combattus avec un peu d'énergie, ils eussent été repoussés par une majorité immense. »

### Parlement Britannique.

La chambre des communes n'est pas encore tout-à-fait rentrée dans son assiette. Ses délibérations se ressentent de l'agitation produite par la dernière crise. Une discussion assez curieuse s'est élevée dans la séance du 19, à propos d'un bill appelé *vestries bill*. Sous ce nom de *vestries*, on comprend les fabriques des églises, et en général les assemblées des principaux membres d'une paroisse. Il est de coutume en Angleterre que ces assemblées, convoquées pour délibérer sur les affaires d'administration locale, se tiennent dans les églises. Par suite de la division en paroisses encore usitée, il arrive que ces meetings ont souvent à délibérer sur des objets fort peu ecclésiastiques, tels que les rues, l'éclairage, le pavage, etc. Ce n'est cependant pas, il faut le dire, à propos de ces objets très bornés que s'engagent les discussions les plus vives, mais bien à l'occasion des matières ecclésiastiques. On le conçoit aisément, car les dissidents, de quel que secte qu'ils soient, sont de droit membres de la paroisse, et admis à discuter et à voter ce qui touche l'administration des fonds communs. Or, ainsi que le disait le *Times*, des personnes qui se font un principe de ne jamais mettre les pieds à l'église, y vont ces jours-là pour faire de l'opposition, et y importent toutes les habitudes des meetings en plein air, gardant leurs chapeaux, montant dans les chaires, crachant sur les tapis, essayant leurs bottes sur les coussins. Un membre de la chambre des communes a donc présenté un bill destiné à remédier à ce genre de scandale, mais qui a rencontré une forte opposition de la part du parti de l'église, comme de celle du parti radical. Au lieu de supprimer les assemblées dans les églises, disaient les uns, il serait beaucoup plus naturel d'y rétablir le bon ordre.

La loi fait respecter la paix dans les rues, elle peut bien faire même dans les églises. Il n'y a pas besoin pour cela d'une communication, il ne faut qu'une amende. Les radicaux de leur côté : l'église est à tout le monde ; c'est la propriété du peuple et de ceux qui paient les taxes. « Quelle niaiserie, dit M. Wakley, d'imaginer que les scènes scandaleuses profanes des murailles ! Si cela était, dans quel état serait cette chambre où nous nous rassemblons ? Si ce qui se passe entre qu'on murmure pouvait les souiller, mais en vérité nous serions tous en danger de mort ; car il n'y a pas de lieu où il se passe des scènes plus honteuses, plus hypocrites et plus immorales. »

Nous mentionnons cette discussion, parce qu'elle expose encore une des faces de la situation de l'église en Angleterre. Elle montre d'un côté les efforts que fait l'église pour donner un caractère clérical aux affaires civiles, et, d'un autre côté, les efforts des dissidents pour séculariser les affaires ecclésiastiques.

La discussion sur ce bill n'est arrivée à aucun résultat. Hume en a demandé le rejet, et son amendement a été rejeté. Alors, usant des privilèges du règlement, il a immédiatement demandé l'ajournement de la chambre. Un nouveau débat engagé sur ce point ; sir Robert Peel a proposé quelques modifications dans les articles du bill, sur quoi M. Wakley s'est écrié : « Si tout le monde se mêle de le faire, ce bill ressemblera à une mule ; il sera moitié âne, moitié cheval. » La chambre a bien coupé ri ; elle était, à ce qu'il paraît, en veine de gaieté ; elle est de plus en bon appétit ; car sept heures ayant sonné à l'horloge de Westminster, lord Palmerston, avec la plus grande gravité, a fait observer qu'à ce moment critique il était opportun de clore le débat. La chambre n'a pas demandé mieux ; les honorables membres, criant, riant aux éclats, et se poussant les uns les autres, sont sortis en masse, et la séance s'est trouvée ajournée.

Le lendemain, la scène a été encore plus bruyante, et à certains moments, elle a atteint le plus haut degré de burlesque. La chambre a voté définitivement le bill des droits sur le sucre. Les lois de finance portent toujours pour préambule : « Nous, fidèles communes de Votre Majesté, nous libérons et volons librement voter ces droits, etc. » M. Duncombe a proposé de trancher ces mots, par la raison que la majorité n'avait pas voté librement, et qu'elle n'avait obéi qu'aux menaces du premier ministre. Le discours de M. Duncombe est une pièce assez curieuse pour mériter d'être reproduite : nous en recommandons la lecture à ceux qui ont demandé dernièrement le rappel à l'ordre de M. Charles Lafitte :

« Je suis loin, a dit l'honorable membre, de blâmer sir Robert Peel de la manière dont il a traité ses partisans ; ils n'ont eu que ce qu'ils méritaient. Il y a deux mois ils ont si bien reçu les coups de pied (*kicked*), qu'ils peuvent bien en recevoir encore un peu plus ; et on fait bien de leur en donner. (Rires.) Je dois dire que jamais je n'ai vu une meute d'épagneuls si bien dressés et si soumis à leur maître. (Nouveaux rires.) Que voulez-vous donc qu'on pense de vous au dehors ? Je vous déclare qu'il n'y a jamais eu en Angleterre une chambre des communes plus profondément détestée et méprisée que celle-ci. Je voudrais bien savoir pourquoi elle se laisse ainsi traîner dans la boue par les ministres... Je dis que le préambule qu'on veut mettre au bill est un mensonge, un mensonge positif, et je prie sir Robert Peel de ne pas ajouter encore l'insulte à la dégradation qu'il inflige à cette chambre. »

Nous reviendrons tout à l'heure sur la réponse qu'a faite sir Robert Peel. Nous ne voulons pas interrompre le débat caractéristique provoqué par M. Duncombe. Nous rencontrons d'abord M. Ross, qui, au milieu d'un tumulte extraordinaire, adresse aux membres de la majorité cette légère apostrophe :

« Je ne puis les comparer qu'à des chiens savants, qui, au lieu de leurs évolutions, ne dansent pas toujours en mesure et ne font pas les figures correctement. Mais le très-honorable gentleman n'a eu qu'à montrer le petit fouet qu'il porte dans sa poche, pour les faire tourner au commandement sur leurs jarrets de derrière. »

Sur quoi M. Borthwick et M. Brotherton se lèvent ensemble pour parler. M. Sheil tire M. Brotherton par son habit pour le faire rasseoir. « Sur les bancs de derrière, dit le compte-rendu

préface, adorable cœur ! méprisable femme, qui, au lieu de respecter mon silence et de me laisser m'occuper d'elle en paix, vient promener sa petite vanité, et se faire une sorte de triomphe d'une discrétion qu'on ne lui doit pas !

— Explique-toi, dit Armand, qu'y a-t-il ?  
— Tu sauras tout, car, aussi bien, tu y es intéressé, puisque tu es mon frère. Hier au soir, pendant que nous causions sur la route, et que tu me disais tant de mal de cette femme, je suis descendu de cheval au carrefour de Roches. Il y avait à terre une branche de saule que tu ne m'as pas vu ramasser. Cette branche de saule, c'était Mme de Vernage qui l'avait enfoncée dans le sable, en se promenant le matin. Elle riait tout à l'heure en m'en faisant casser d'autres aux arbres, mais celle-là avait un secret ; elle voulait dire que la gouvernante et les enfants de la marquise, étaient allés chez son oncle à Beaumont, que la Brotonnière ne viendrait pas dîner, et que, si je craignais d'éveiller les gens en sortant de Renonval, un peu plus tard, j'e pouvais laisser mon cheval chez le bon homme du Héloz.

— Peste ! dit Armand, tout cela dans un brin de saule !  
— Oui, et plutôt à Dieu que j'eusse repoussé du pied ce brin de saule, comme elle vient de le faire pour nos fleurs ; mais je ne l'ai dit, et tu n'as vu toi-même, je l'ai aimé, j'étais sous le charme. Quelle bizarrerie ! Oui, hier encore je l'adorais, j'étais tout amour, j'aurais donné mon sang pour elle, et aujourd'hui...

— Eh bien ! aujourd'hui ?  
— Écoute, il faut que tu me compennes, que tu saches d'abord une petite aventure qui m'est arrivée l'an passé. Tu sauras donc qu'un bal de l'Opéra j'ai rencontré une espèce de grisette, de modiste, je ne sais quoi. Je suis venu à faire sa connaissance par un hasard assez singulier. Elle était assise à côté de moi, et je ne faisais nulle attention à elle, lorsque Saint-Aubin, que tu connais, vint me dire bonsoir. Au même instant, ma voisine, comme effrayée, cachait sa tête derrière mon épaule ; elle me dit à l'oreille qu'elle me suppliait de la tirer d'embarras, de lui donner le bras pour faire un tour de foyer ; je ne pouvais guère m'y refuser. Je me levai avec elle, et je quittai Saint-Aubin. Elle me vint là-dessus qu'il était son amant, qu'elle avait peur de lui, qu'il était jaloux, enfin, qu'elle le fuyait. Je me trouvais ainsi tout à coup joué, aux yeux de Saint-Aubin, le rôle d'un rival heureux ; car il avait reconnu sa grisette, et nous suivait d'un air mécontent. Que te dirais-je ? Il me parut plaisant de prendre à peu près au sérieux ce rôle que l'occasion m'offrait. J'emmenai souper la petite fille. Saint-Aubin, le lendemain, vint me trouver et me dit de se fâcher. Je lui ris au nez, et je ne eus pas de peine à lui faire entendre que je n'étais pas jaloux, qu'il n'était guère possible de se couper la gorge pour une demoiselle qui se refusait à un bal masqué pour fuir la jalouse de son amant. Tout se passa en plaisanterie, et l'affaire fut oubliée ; tu vois que le bal n'est pas grand.

— Non, certes, il n'y a rien de bien grave.  
— Voici maintenant ce qui est arrivé. Saint-Aubin, comme tu sais, vit quelquefois Mme de Vernage. Il est venu ici et à Renonval. Or, cette nuit, au moment même où la marquise, assise près de moi, écoutait de son grand air de reine toutes les folies que me racontait par la tête, et essayait en soupirant, cette fois, grâce au ciel, est enroué à mon doigt, sais-tu, ce qu'elle s'imaginait de me dire, que cette histoire de bal lui a été contée, qu'elle la suit de bonne source, que Saint-Aubin adorait cette grisette, qu'il a été un désespoir de la

voir perdue, qu'il a voulu se venger, qu'il m'a demandé raison ; que j'ai reculé, et qu'alors...

Tristan ne put achever. Pendant quelques minutes, les deux frères marchèrent en silence.

— Qu'as-tu répondu ? dit enfin Armand ?  
— Je lui ai répondu une chose très-simple. Je lui ai dit tout bonnement : Madame la marquise, un homme qui souffre qu'un autre homme lève la main sur lui impunément, s'appelle un lâché, vous le savez très-bien. Mais la femme qui, sachant cela, on le croyant, devient la maîtresse de ce lâché, s'appelle aussi d'un certain nom qu'il est inutile de vous dire. Là-dessus, j'ai pris mon chapeau.

— Et elle ne t'a pas retenu ?  
— Si fait, elle s'est d'abord voulu prendre les choses en riant, et me dit que je me fâchais pour un propos en l'air. Ensuite, elle m'a demandé pardon de m'avoir offensé sans dessein ; je ne sais même pas si elle n'a pas essayé de pleurer. A tout cela, je n'ai rien répliqué, sinon que je n'attachais aucune importance à une indignité qui ne pouvait m'atteindre, qu'elle était libre de croire et penser tout ce que bon lui semblerait, et que je ne me donnerais pas la moindre peine pour lui ôter son opinion. Je suis, lui ai-je dit, soldat depuis dix ans, mes camarades qui me connaissent, auraient quelque peine à admettre votre conte, et par conséquent je ne m'en soucie qu'autant qu'il faut pour le mépriser.

— Est-ce là réellement ta pensée ?  
— Y songes-tu ? Si je pouvais hésiter à savoir ce que j'ai à faire, c'est précisément parce que je suis soldat que je n'aurais pas deux partis à prendre. Veux-tu que je laisse une femme sans cœur plaisanter avec mon honneur, et répéter demain sa misérable histoire à une coquette de son bord, ou à quelque un de ces petits garçons dont tu prétends qu'elle tourne la tête ? Suppose-tu que mon nom, le tien, celui de notre mère, puisse devenir un objet de risée ? Seigneur Dieu ! cela me fait frémir !

— Oui, dit Armand, et voilà cependant les petits badinages pleins de grâce qu'inventent ces dames pour se désemparer. Faire d'une plaisanterie un roman bien noir, bien scandaleux, voilà le bon plaisir de leur cervelle creuse. Mais que comptes-tu lui faire maintenant ?

— Je compte aller ce soir à Paris, Saint-Aubin est aussi un soldat ; c'est un brave ; je suis loin de croire, Dieu m'en préserve, qu'un mot de sa part ait jamais pu donner l'idée de cette fable fabriquée par quelque femme de chambre ; mais à coup sûr, je le ramènerai ici, et il ne lui sera pas plus difficile de dire tout haut la vérité qu'il ne me le sera, à moi, de l'entendre. C'est une démarche lâcheuse, pénible, que je ferai là, sans nul doute ; c'est une triste chose que d'aller trouver un camarade, et de lui dire : On m'accuse d'avoir manqué de cœur, mais n'importe, en pareille circonstance, tout est juste et doit être permis. Je te le répète, c'est notre nom que je défends, et s'il ne devait pas sortir de là pur comme l'or, je m'arracherais moi-même la croix que je porte. Il faut que la marquise, en tendant Saint-Aubin lui dire, en ma présence, qu'on lui a répété un sot conte, et que ceux qui l'ont forgé ont menti. Mais que fois cette explication faite, il faut que la marquise m'entende aussi à mon tour ; il faut que je lui donne bien discrètement en termes bien polis, en tête-à-tête, une leçon qu'elle n'oublie jamais ; je veux avoir le petit plaisir de lui exprimer nettement ce que je pense de son orgueil et de sa ridi-

cule pruderie. Je ne prétends pas faire comme Bussy d'Amboise, qui, après avoir exposé sa vie pour aller chercher le bouquet de sa maîtresse, le jeta à la figure ; je m'y prendrai plus civilement ; mais, quand une bonne parole produit son effet, il importe peu comment elle est dite, et je te réponds que d'ici à quelque temps, du moins, la marquise, sera moins fière, moins coquette et moins hypocrite.

— Allons rejoindre la compagnie, dit Armand, et ce soir j'irai avec toi. Je te laisserai faire tout seul, cela va sans dire, mais, si tu le permets, j'essaierai de la couler.

La marquise se disposait à retourner chez elle, lorsque les deux frères parurent. Elle se doutait vraisemblablement qu'elle avait été pour quelques chose dans leur conversation, mais son visage n'en exprimait rien ; jamais, au contraire, elle n'avait semblé plus calme et plus contente d'elle-même. Alors qu'il a été dit elle s'en allait à cheval, faisant les honneurs de la maison, s'approcha pour lui prendre le bras, et le mettre en selle. Comme elle a marché sur le sable mouillé, son habit était humide, en sorte que l'épingle en resta marquée sur le gilet de Tristan. Dès que Mme de Vernage fut partie, Tristan dit ce gant, et le jeta à terre.

— Hier, je l'aurais baisé, dit-il à son frère.

Le soir venu, les deux jeunes gens prirent la poste ensemble, et allèrent coucher à Paris. Mme de Berville, toujours inquiète et toujours indulgente comme une vraie mère qu'elle était, fit semblant de croire aux raisons qu'ils prétendirent avoir pour partir. Dès le lendemain matin, comme on le peut bien, leur premier soin fut d'aller demander M. de Saint-Aubin, capitaine dragons, rue Neuve-Saint-Augustin, à l'hôtel garni où il logeait habituellement quand il était en congé.

— Dieu veuille que nous le trouvions ! disait Armand. Il est peut-être au garnison bien loin.

— Quand il serait à Alger, répondit Tristan, il faut qu'il parle, ou du moins qu'il écrive ; j'y mettrai six mois s'il le faut ; mais je le trouverai, ou il mourra.

Le garçon de l'hôtel était un Anglais, chose fort commode peut-être pour les sujets de la reine Victoria curieux de Paris, mais assez gênante pour Parisiens. A la première parole de Tristan, il répondit par l'exclamation habituelle britannique :

— Oh !  
— Voilà qui est bien, dit Armand, plus impatient encore que son frère, mais M. de Saint-Aubin est-il ici ?  
— Oh ! no.  
— N'est-ce pas dans cette maison qu'il demeure ?  
— Oh ! yes.  
— Il est donc parti ?  
— Oh ! no !  
— Expliquez-vous. Peut-on lui parler ?  
— No, Sir, impossible.  
— Pourquoi impossible ?  
— Parce que il est... Comment dites-vous ?  
— Il est malade ?  
— Oh ! no, il est mort.



une publicité utile; encadrée chez vous avec choix parmi d'autres documents, qui la feront ressortir tantôt par le contraste, et tantôt par des idées analogues; elle prendra la place qui lui est due; et ainsi se conserveront beaucoup de pensées fécondes qui courraient risque sans cela d'être perdues pour les générations suivantes. Lors même qu'on n'y retrouverait que la rectification d'un fait historique peu essentiel en apparence, il peut en résulter une plus vive lumière sur beaucoup d'autres faits qui en ressortent; et en faisant mieux apprécier un homme qu'on surprend ainsi dans les moments où il s'attend le moins à être observé et où il pose moins attentivement pour le public; de tels documents peuvent apprendre à mieux connaître et les autres hommes ses semblables et soi-même.

Ma communication d'aujourd'hui sera tout-à-fait grave et composée de documents relatifs à des personnages fort officiels, bien que les pièces elles-mêmes soient d'une nature confidentielle; mais la mort et le temps autorisent bien des indiscrétions, et ce sont précisément les choses les plus confidentielles du passé que le présent recherche le plus. Un docte professeur a fait imprimer les piquantes lettres d'amour d'Henri IV, et tout le monde en a été charmé. La reine Hortense a fait publier, il y a une vingtaine d'années, je crois, une charmante collection de lettres affectueuses et tendres écrites par Napoléon à Joséphine; et cette révélation des sentimens les plus intimes a contribué à mieux faire comprendre cette nature si opulente, si variée, si indulgente à la fois et si forte de Napoléon. Le voyage à Coblenz, adressé par Louis XVIII à Mme de Balbi, le fait mieux apprécier qu'une histoire élaborée et savante. Voyons si, dans quelques lettres écrites par ce dernier prince et par M. de Talleyrand d'une manière non officielle, mais quelque peu confidentielle, autant que ces deux hommes pouvaient se confier l'un à l'autre, vous trouverez quelques traits de plus à ajouter au portrait de chacun.

Pendant le congrès de Vienne il y eut plusieurs sortes de correspondances du gouvernement français et de son chef avec ses plénipotentiaires. L'une était signée par les quatre plénipotentiaires et adressée au ministre des affaires étrangères, comte de Jaucourt, pour le tenir au courant de l'ensemble des négociations; l'autre, rédigée par M. de la Bernardière, était adressée par le prince de Talleyrand au roi et était fort anecdotique; la troisième était un échange confidentiel de lettres entre M. de Talleyrand et le roi, sur les faits les plus essentiels. On peut juger de la nature de cette correspondance par la lettre suivante.

LE ROI A M. DE TALLEYRAND.  
Paris, 18 décembre 1814.

J'ai reçu votre n° 15 qui m'a causé une vive satisfaction. Si l'Angleterre se déclare franchement en faveur de la Saxe, sa réunion avec l'Autriche et la plus grande partie de l'Allemagne doit triompher des lumières du siècle. J'aime la fermeté de l'empereur François, et la défection du roi de Wurtemberg me touche peu. J'attends l'explication de ce que vous me dites au sujet de ce prince; mais d'après ce que je connais de lui, je ne serais tenté de conseiller à personne de s'y allier de bien près.

Les lettres trouvées dans le portefeuille de lord Oxford n'ont produit aucune lumière sur les monées de Murat; mais les faits contenus dans la lettre de Livourne, et de la vérité desquels on ne peut douter, puisque le prince de Metternich avoue en avoir connaissance, parlent d'eux-mêmes, et il est plus que temps que toutes les puissances s'entendent pour arracher la dernière racine du mal. A ce sujet M. de Jaucourt vous a sûrement instruit du reproche injuste, et j'ose dire ingrat, qui a été fait au comte Hector d'Agout. Il serait bon que vous en parlassiez à M. de Labrador, afin que son témoignage servit à éclairer M. de Cavallos, s'il est dans l'erreur, ou du moins à le confondre; si, comme je le soupçonne très violemment, il se ment à lui-même.

Il est toujours de bon augure le désir que l'empereur de Russie témoigne de vous voir. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai dit sur ses grandes affaires, mais il en est une que, de manière ou d'autre, je voudrais voir terminer; c'est celle du mariage. J'ai donné mon ultimatum. Je ne regarderai point à ce qui pourra se passer en pays étranger, mais la duchesse de Berry quelle qu'elle puisse être, ne franchira les frontières de France que faisant profession ouverte de la religion catholique, apostolique et romaine. A ce prix, je suis non seulement prêt, mais surpris de conclure. Si ces conditions, au contraire, ne conviennent pas à l'empereur de Russie, qu'il veuille bien le dire, nous n'en serons pas moins bons amis et je traiterai un autre mariage.

Je ne m'aperçois pas moins que vous de votre absence; mais dans des affaires aussi importantes, il faut s'appliquer de ce que Lucien dit de César.

Sur ce, etc. LOUIS.

La nouvelle du départ de Napoléon de l'île d'Elbe arriva presque en même temps à Paris et à Vienne. Le 7 mars 1815, le prince de Talleyrand écrivait de Vienne au comte de Jaucourt la lettre suivante, qui montre la légèreté de vues des hommes qui dirigeaient d'aussi grandes affaires que celles qui se décidaient alors à Vienne, et leur peu de connaissance de l'esprit public:

LE PRINCE DE TALLEYRAND A M. LE COMTE DE JAUCOURT.  
Vienne, 7 mars 1815.

Monsieur le comte, La nouvelle est aujourd'hui arrivée à Vienne que Bonaparte était sorti de l'île d'Elbe le 26 février, avec une corvette, un brick et quelques petits bâtimens, emmenant avec lui 1,200 hommes. On ne sait encore rien ici de ses projets; on sait seulement qu'il s'est dirigé vers le nord, ce qui porte à supposer qu'il se propose de débarquer du côté de la rivière de Gênes, sans doute pour exciter des insurrections en Italie; et profiter, à la faveur des intelligences qu'il s'y est ménagées, des dispositions révolutionnaires des peuples de ce pays.

Cette nouvelle a déjà dû vous parvenir, et je pense même que vous pouvez avoir actuellement des informations plus étendues que celles que nous avons ici. Si, comme je l'espère, on agit dans cette circonstance avec prudence et fermeté, en arrêtant le mal à sa source, on ne lui laissant pas le temps de faire des progrès, cet événement ne pourra avoir aucune suite fâcheuse; en aura même d'utiles: celle d'abord de faire cesser les incursions de l'Autriche à l'égard de Murat, avec lequel Bonaparte est très probablement d'accord; et ensuite, lorsque l'entreprise aura échoué, et que son auteur aura succombé, de faire cesser toute crainte de voir éclater des révolutions en Italie, ceux qui les

désirent et les fomentent, ne pouvant plus conserver l'espoir de parvenir à l'accomplissement de leurs vues, parce qu'il n'y aura plus pour eux de centre d'action ni de chef autour duquel ils puissent se rallier.

Il n'est nullement à croire que Bonaparte ait eu le projet de venir dans le midi de la France; mais s'il y venait, il ne pourrait y être regardé que comme un brigand, et devrait être traité comme tel. On ne saurait, à cet égard, s'exprimer trop nettement. Ce n'est point dans des circonstances semblables qu'il y a des ménagemens à garder; et, le cas arrivant, il faudrait parler dans ce sens et d'une manière très ferme et très-prononcée.

Il serait bien à désirer que l'on pût diriger les journaux dans ce qu'ils diront de l'entreprise de Bonaparte, quel qu'en soit l'objet. En parler comme d'une chose très-grave, ce serait lui donner une importance que sans doute elle n'aura pas, et redoubler les inquiétudes qu'elle peut causer aux personnes disposées à s'alarmer facilement. C'est à quoi je vous prie, monsieur le comte, de vouloir bien donner toute votre attention.

Je suis, etc. TALLEYRAND.  
Le même jour, 7 mars, Louis XVIII écrivait à M. de Talleyrand pour lui faire part du débarquement de Napoléon.

LE ROI A M. DE TALLEYRAND.  
Paris, 7 mars 1815.

J'ai reçu votre numéro 30. Je crois que la déclaration de M. de Metternich, dont je suis fort peu satisfait dans toute autre circonstance, s'explique par ce que je vous mandais l'autre jour et par les pièces ci-jointes. L'instruction vous fait assez connaître mes intentions pour qu'il soit superflus d'y rien ajouter.

Je me proposais de revenir aujourd'hui avec vous sur la convention du 11 avril; Bonaparte m'en épargne la peine. Avant de recevoir cette dépêche, vous serez sans doute instruit de son audacieuse entreprise. J'ai pris sur-le-champ les mesures que j'ai jugées les plus propres pour l'en faire repentir, et je compte avec confiance sur leur succès. Ce matin, j'ai reçu les ambassadeurs; et m'adressant à tous à la fois, je les ai priés de mander à leurs cours qu'ils m'avaient vu n'étant nullement inquiet des nouvelles que j'ai reçues, et bien persuadé que ceci n'altérera pas plus la tranquillité de l'Europe que celle de mon âme.

Ma goutte a fait depuis l'autre jour des progrès sensibles en mieux. Sur ce, etc. LOUIS.

Ce même jour, 7 mars, Napoléon entra à Grenoble, et peut-être la vieille affection de l'évêque de Grenoble, M. Simon, qui avait été son premier précepteur comme directeur du collège d'Autun, ne lui fut-elle pas tout à fait inutile en cette circonstance. Le 20 mars, le roi quittait les Tuileries, entre minuit et une heure, et Napoléon y rentrait quelques heures après, le 21 mars, à neuf heures du soir. Les deux lettres suivantes feront connaître l'anxiété avec laquelle Louis XVIII pressait, pour que les armées alliées entrassent en France et le plus tôt possible, et les embarras qu'il voyait bien devoir lui causer un jour les exigences de ses amis.

LE ROI A M. DE TALLEYRAND.  
9 avril 1815.

J'ai reçu par le prince votre numéro 46. Les expressions de votre attachement me sont toujours très-agréables, un peu plus sans doute dans un moment aussi pénible; mais je n'en avais pas besoin pour y compter avec pleine confiance.

Le traité du 25 mars, suite et complément de la déclaration du 13, étant uniquement dirigé contre Bonaparte, je n'hésite pas à vous charger d'y adhérer en mon nom. S'il vous faut une instruction ad hoc, vous l'aurez à votre première demande; mais en attendant, je vous autorise ici à faire comme si vous l'aviez reçue.

Le poids que je puis mettre dans la balance, c'est les dix-neuf vingtièmes de la nation française, des sentimens de laquelle ni moi ni les puissances ne pouvons douter. Mais ce moyen puissant ne peut être mis en usage sans des secours étrangers. Il faut donc que les armées alliées entrent en France, et le plus tôt possible. Chaque instant de délai m'ôte des forces, parce qu'il est dans la nature d'un vif enthousiasme de tendre sans cesse à se refroidir. Il en donne au contraire à l'ennemi, à qui il laisse la facilité de rassembler ses forces, et, par les moyens qu'il ne sait que trop bien employer, de tourner en sa faveur les bras qui aujourd'hui ne demandent qu'à s'armer pour moi.

Le duc de Wellington, que j'ai reçu hier et d'es dispositions duquel je ne saurais assez me louer, a fait partir un courrier pour demander la liberté d'agir, sans attendre que toutes les forces soient réunies. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'appuyer vivement cette demande. Si l'on attend la réunion complète il sera impossible de rien faire avant le 1<sup>er</sup> juin. Je ne doute pas du succès, mais Bonaparte ne sera écrasé que sous les ruines de la France, tandis que la célérité, en perdant plus sûrement encore l'un, sauverait l'autre. Ce peut ne pas être le but de tout ce monde, mais ce doit être le nôtre.

Le duc de Wellington m'a appris que le contre-projet que je vous ai envoyé, le 27 mars, a été adopté; cela me fait grand plaisir. Je suis aussi fort satisfait des arrangemens que vous avez faits pour la chancellerie, les courriers, etc. C'est un soulagement pour nos finances, fort mesquines en ce moment.

J'ai emporté avec moi toutes les lettres et pièces que vous m'avez adressées depuis que vous êtes à Vienne, et j'ai ordonné à M. de Jaucourt d'en faire autant (1) Votre courage, et j'en étais bien sûr, n'est point ébranlé par ces événemens. Vous voyez que le mien ne l'est pas davantage. LOUIS.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND.  
22 avril 1815.

J'allais répondre à votre numéro 49 renfermant le 38, lorsque j'ai reçu votre 50 renfermant aussi le 44. Vous aurez sans doute influé sur la déclaration des souverains. J'espère, s'il en est temps encore, que vous influerez aussi sur celle des généraux qui sera une pièce bien importante. Si l'on veut qu'elle produise tout l'effet qu'on en doit désirer, il faut que, conformément à la déclaration du 13 mars et à l'art. 3 du traité du 25 mars, l'Europe s'y déclare l'alliée du roi et de la nation française contre l'invasion de Napoléon Bonaparte, l'ami de tout ce qui se déclarera pour le premier, et l'ennemi de tout ce qui s'associera en faveur du second, ce qui exclut à la fois toute idée de conquête et tout parti mixte (2) dont on ne doit pas même supposer la possibilité.

De mon côté, je m'occupe de la déclaration ou proclamation que j'aurai à publier en remettant le pied en France. Je l'enverrai dès qu'elle sera rédigée, mais je désire fort qu'elle vous trouve plus à Vienne. Votre numéro 50 m'annonce la prochaine du congrès. Il faut sans doute que vous signiez mon nom le traité qui le terminera; mais il me tarde beaucoup surtout dans les conjonctures présentes, de vous revoir auprès de moi.

Vous savez la malheureuse issue de la campagne entreprise par mon neveu. Vous savez que ma nièce elle-même n'a pu sauver Bordeaux. L'esprit public n'en est point altéré en France, tous les rapports sont unanimes sur ce point. L'essentiel est d'agir promptement, et c'est bien l'opinion et le vœu du duc de Wellington.

Je ne dirai qu'un mot sur votre numéro 38, c'est que la lettre du duc de Campo-Chiaro est bonne à conserver comme monument de l'insigne perfidie de son maître.

Sur ce, etc. LOUIS.  
Que M. de Talleyrand ait eu, comme pensait bien Louis XVIII la principale influence sur la déclaration des souverains, ce qui n'est pas douteux, et ce qu'explique fort bien une correspondance sur laquelle plus tard je vous dirai quelques mots, pour peu que cela vous semble assez intéressant pour mériter l'attention d'un public aussi national et aussi éclairé, c'est l'est le vôtre.

(1) M. de Jaucourt en oubliant une fort importante sur son bureau; elle fut trouvée le lendemain et apportée à Napoléon.  
(2) Sans doute la substitution du duc d'Orléans, dont il avait été un sujet de question parmi quelques diplomates.

Cours des Fonds Publics.  
Bourse d'Amsterdam du 25 Juin.

	COURS	OUVERT.	VERS.
	24 juin.		
Int.			
Dette active . . . . .	61	61	61
Dito dito . . . . .	75	75	75
Dito d.ito . . . . .	100	100	—
Dito des Indes . . . . .	100	100	—
Dito dito . . . . .	—	95	95
Syndicat . . . . .	99	99	99
Dito . . . . .	—	87	—
Société de Commerce . . . . .	143	143	145
Chemin de fer du Rhin . . . . .	—	104	—
Dito de Harlem . . . . .	—	—	—
Dito de Rotterdam . . . . .	—	—	—
Act. du lac de Harlem . . . . .	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	108	—
Dito dito 1828 & 1829 5	—	107	—
Inscript. au Grand Livre . . . . .	6	—	—
Certificats au dito . . . . .	6	—	—
Russie . . . . .			
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	98	98
Emprunt de 1840 . . . . .	—	90	—
Id. chez Stieglitz et Comp. 4	—	90	—
Passive . . . . .	5	5	—
Dette différée à Paris . . . . .	—	6	—
Espagne . . . . .			
Deferred . . . . .	—	—	—
Ardoins . . . . .	21	21	—
Obligations Goll. & Comp. 5	—	—	—
Autriche . . . . .			
Dito métalliques . . . . .	5	—	—
Dito dito . . . . .	2	—	—
France . . . . .			
Inscript. au Grand Livre 3	—	—	—
Pologne . . . . .			
Emprunt à Londres 1843 . . . . .	—	—	—
Brésil . . . . .			
Id. id. 1843 . . . . .	—	81	—
Portugal . . . . .			
Obligations à Londres . . . . .	46	46	46

Les intégrales étaient un peu moins fermes à la bourse de ce jour. Les autres fonds nationaux se maintiennent. Le 3 p. c. et le 4 p. c. sont un peu plus calmes. Les actions de la Société de Commerce ont de nouveau éprouvé une hausse notable, et les affaires dans ce fonds étaient fort nombreuses. Les actions du chemin de fer rhénan étaient un peu plus demandées.

Les 5 p. c. espagnols étaient plus languissans, les 3 p. c. plus vus et les coupons se maintiennent à leur prix. Les portugais se sont améliorés.

Cours de l'arg. prêt à garantie 3 %; prol. 31 %; astompe 21 %.  
Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 61 1/2; Société de Commerce 145; Ardoins 21 1/2.

Bourse de Paris du 24 Juin.

	COURS	OUVERT.	VERS.
	22 juin.		
France . . . . .			
Cinq pour cent . . . . .	—	122 85	—
Trois pour cent . . . . .	—	82 50	—
Emprunt Ardoins . . . . .	—	31	31
Espagne . . . . .			
Anc. différé . . . . .	—	—	—
Nouv. dito . . . . .	—	—	—
Passive . . . . .	—	—	—
Naples . . . . .			
Certificats Falconet . . . . .	—	99 65	—
Pays-Bas . . . . .			
Dette active . . . . .	2	62	—
Dito . . . . .	5	103	—
Belgique . . . . .			
Dito . . . . .	3	—	—
Banque belge . . . . .	—	660 00	—
États-Unis . . . . .			
Obligations de la Banque . . . . .	—	—	—

Le vote de samedi, à la chambre des députés, sur le chemin de Lyon, et les hostilités commencées avec le Maroc, annoncées par des dépêches télégraphiques ont fait baisser le 3 p. c., à l'ouverture du parquet à 82 30; mais peu à peu les cours se sont relevés et finissent à 82 50 fin courant quelques personnes parlaient d'un amendement qui devait être présenté aujourd'hui, pour détruire le vote de samedi; d'autres assuraient que la loi serait rejetée par la chambre des Pairs; en somme, les gens de bourse accueillaient fort mal l'excution complète des chemins de fer par l'état et craignaient un emprunt que rareté du numéraire rendrait très-lourd sur la place.

Les fonds belges continuent de fléchir sans autre cause que l'emprunt qui pèse sur ces valeurs.

Bourse d'Anvers du 25 Juin.

Métalliques, 5 % 114 1/2 P. — Naples, 5 % . — Ardoins, 5 % 21 1/2 P. — Dette différée ancien, . — Passive, 5 % . — Lots de Besse, . — Coupons, .

DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉTÉ.  
D'Amsterdam à La Haye.

D'AMSTERDAM	DE HALFWEG	DE HARLEN	DE VOOR-LENSBURG	DE VRIJENBURG	DE PIET-STERRE	DE LEIDE	DE VOOR-SCHOEF	DE HAYE
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 30	7 46	8 5	8 19	8 31	8 42	9 3	9 14	9
12		12 30	12 44	12 56	1	22		
4 30	4 46	5 5	5 10	5 31	5 42	6 3	6 14	6
8	8 16	8 35	8 49	8 59	9 13	9 34	9 45	10

De La Haye à Amsterdam.

DE LA HAYE	DE VOOR-SCHOEF	DE LEIDE	DE PIET-STERRE	DE VRIJENBURG	DE VOOR-LENSBURG	DE HARLEN	DE HALFWEG	DE AMSTERDAM
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 15	7 34	7 40	8 6	8 20	8 30	8 48	9 3	9 1
11 45		12 13		12 40	12 49			
4 15	4 34	4 49	5 6	5 20	5 29	5 47	6 2	6 1
7 45	8 4	8 19	8 36	8 50	8 59	9 17	9 32	9

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwekerk.